

Un millier de places pour le concert de Typh Barrow vendues au profit de la Cellule Maltraitance

« L'intérêt supérieur de l'enfant prime toujours, la période d'hospitalisation doit donc lui bénéficier »

Belle initiative solidaire des femmes du Inner Wheel Club Huy-Ocquier qui ont proposé de reverser 5 euros à la cellule maltraitance (CHU-Citadelle) pour chaque place du concert de Typh Barrow (21 avril – Forum de Liège) vendue par leur biais. Une rencontre entre la chanteuse et des enfants est par ailleurs prévue quelques heures avant le concert, tout comme une prise de parole du Dr Sandra Pannizzotto en levée de rideau.



Si la prise en charge d'enfants victimes de maltraitance par le service pédiatrique CHU-Citadelle date de 2004, soit il y a près de vingt ans, c'est en mai 2016 qu'a été créée une véritable cellule spécifique qui accueille des enfants de 0 à 16 ans victimes de tous types de maltraitements (physiques, sexuelles, psychologiques, syndrome du bébé secoué, négligences graves, ...), un service hospitalier quasi unique en Belgique. « *Les dernières années ont vu les cas cliniques de maltraitance infantile les et les situations psycho-sociales graves au sens large exploser en pédiatrie,*

notamment durant la crise Covid », explique le Dr Sandra Pannizzotto, coordinatrice de la cellule. « *Coordonner les actions des services hospitaliers et des services d'aide à la jeunesse a donc plus que jamais un sens, puisque l'objectif est d'éviter une hospitalisation de durée inadaptée, voire trop longue et dès lors, délétère* ».

Concrètement, l'admission au sein de la cellule se fait via trois voies d'entrée : une demande de bilan hospitalier par le Service d'Aide à la Jeunesse (SAJ) ou le Service de Protection de la Jeunesse (SPJ), l'arrivée de l'enfant via les urgences ou le dépistage, lors d'une consultation en pédiatrie, d'une situation de maltraitance ou à risque de l'être. « *On va donc procéder à une évaluation des ressources familiales et de la pertinence ou non d'une hospitalisation* », poursuit le Dr Pannizzotto, qui met en avant la pluridisciplinarité de l'équipe si d'aventure l'enfant devait être suivi dans l'institution : « *Notre force, c'est de rassembler des pédiatres, des psychologues, des assistants sociaux, des psychomotriciens, des neuropsychologues, des pédopsychiatres, des éducateurs spécialisés, ... A travers des activités thérapeutiques individuelles et en groupe, mais aussi des temps de rencontres encadrés avec les parents, nous sommes à même, après quatre semaines d'hospitalisation, d'énoncer des conclusions et des indications d'orientation, en toute transparence avec les parents ainsi qu'avec le SAJ ou le SPJ qui nous a mandaté* ». Ce dernier décidera alors de la suite à donner, par exemple un retour à domicile (avec poursuite du travail thérapeutique) ou le placement en famille d'accueil.

Après sept ans de fonctionnement, et une septantaine de cas gérés annuellement, la cellule maltraitance démontre jour après jour toute son utilité : « *Les études internationales démontrent bien qu'une prise en charge précoce et bienveillante par une équipe spécialisée en maltraitance infantile permet de réduire les effets délétères pour l'avenir et la santé des patients. Or, c'est bien l'intérêt supérieur de l'enfant qui prime, d'autant que les enfants d'aujourd'hui seront aussi les adultes de demain : là aussi, notre travail sociétal de prévention est primordial* ».



En savoir + sur le service :

https://www.chuliege.be/jcms/c2_20242207/fr/cellule-maltraitance/accueil

Vous souhaitez davantage d'informations ?

Antoine Gruselin – 0476 22 94 58 – antoine.gruselin@citadelle.be